

MAIRIE DE PLOGOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOGOFF

Nombre de conseillers : 19

Présents : 17

Votants : 19

Séance du 13 Janvier 2009

L'an deux mil neuf, le treize Janvier, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 Janvier 2009

Absent : /

Procuration : Madame RENAULT Marie-Elisa à Monsieur LEMAITRE Maurice
Madame PERFEZOU Pascale à Monsieur Monsieur YVENOU Joël

Secrétaire : Monsieur KERLOCH Stevonn

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2009

Dès l'ouverture de la séance, monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Versement d'une subvention d'exploitation au budget d'assainissement ;

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

REHABILITATION DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT COMMUNAL :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le projet de réalisation de logements dans un bâtiment communal selon la délibération en date du 27 juin 2008.

A l'issue de la sélection d'une équipe de maîtres d'œuvre et de la phase études, la procédure de consultation des entreprises a été lancée en la forme adaptée et a fait l'objet d'une publicité dans les annonces légales du Télégramme et Ouest France le 16 septembre 2008. Les dossiers de consultation ont été adressés aux candidats retenus le 4 novembre 2008 et au terme de la procédure, les entreprises les mieux-disantes sont les suivantes en solution de base avec des options pour certains lots :

Lot	désignation	entreprise	montant HT
1	Gros œuvre	Jacqueminet	26 851,35
2	Couverture	Caoudal	4 097,89
3	Menuiseries	Jaffry	13 641,15
4	Plâtrerie	Soulard	14 443,22
5	Carrelage	CAP Carrelage	1 935,10
6	sols souples	PRC	5 413,44
7	Plomberie sanitaire	Helias Goragner	10 078,20
8	Electricité	Helias Goragner	11 703,00
9	Peinture	PRC	11 979,57
10	Traitement bois	Ligavan	1 102,00
11	Serrurerie	Rognant Joncour	3 830,00
total euros HT			105 074,92

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés en cause.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de logements dans un bâtiment communal pour les montants indiqués ci-dessus.

STATION D'EPURATION : ~ *Signature d'une convention entre la commune et le SATEA (Service d'Appui Technique à l'Eau et à l'Assainissement) ~*

Monsieur Pierre DAGORN, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que le décret du 26 décembre 2007 et l'arrêté du 21 octobre 2008 ont modifié le cadre d'intervention des départements en matière d'assistante technique dans le domaine de l'assainissement.

Les départements disposent désormais d'une compétence obligatoire pour les petites communes, qui n'ont pas de service technique.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, le conseil général propose une nouvelle convention pour une durée de 5 ans et une participation forfaitaire de base de 625 euros.

Monsieur le Maire remercie monsieur Pierre DAGORN pour cet exposé et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE : ~ *Acquisition de terrains ~*

Dans le cadre du regroupement des écoles, et afin de réaliser une cour pour les enfants de l'école maternelle, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la partie ouest du terrain attenant à l'école maternelle et appartenant à Madame LAMARRA ANSQUER, domiciliée à Ivry-Sur-Seine, pour une superficie de 140 m² et au prix de 8 euros le m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à cette proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition ;
- **DECIDE** de prendre en charge la reconstruction du mur appartenant à madame LAMARRA ANSQUER.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer au budget annexe du service d'assainissement au titre de l'année 2008 une subvention d'exploitation de 25.000 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette proposition.

